## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3

## **MAÎTRISE**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master;

Vu l'arrêté ministériel du 27 mars 2009 relatif à l'habilitation de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. MATHIEU ANDRO, né le 6 juillet 1978 à L'ISLE ADAM (095), en vue de son inscription au master Sciences Humaines et Sociales;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

La MAÎTRISE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, mention INFORMATION ET COMMUNICATION,

est délivrée à M. MATHIEU ANDRO

au titre de l'année universitaire 2008-2009

Fait à Montpellier, le 15 mars 2010

Le titulaire

La Présidente

Anne FRAÏSSE

Christian PHILIP

Le Recteur d'Academie,

Chancelier des universités

MONTIII 8351949

/2010200802042